

Direction de l'hospitalisation, de l'autonomie et de la performance  
Direction Adjointe de l'Autonomie  
Département Accompagnement à la transformation de l'offre médico-sociale

**ARRÊTÉ**  
**Portant réception de la déclaration de la convention constitutive**  
**du groupement de coopération sociale et médico-sociale**  
**" PART'ÂGE "**

**Le Directeur général de**  
**l'Agence Régionale de Santé Bretagne**

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L.312-7 et R.312-194-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu l'instruction ministérielle n° DGAS/5D/2007/309 du 03 août 2007 relative à la mise en œuvre des groupements de coopération sociale et médico-sociale ;

Vu le décret du 30 octobre 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane MULLIEZ Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ;

Vu le décret n°2019-854 du 20 août 2019 portant diverses mesures de simplification dans les domaines de la santé et des affaires sociales ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La convention constitutive du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale dénommé **PART'ÂGE** a été réceptionnée le 23 mai 2022.

**Article 2 :**

Le GCSMS **PART'ÂGE** a pour objet de faciliter, d'améliorer et de développer l'activité de ses membres dans la prise en charge des personnes âgées sur le territoire du Finistère.

A cette fin, le Groupement poursuit les missions suivantes :

- Favorise, incite et structure toute action de coordination et de coopération entre tout ou partie de ses membres ;
- Constitue un centre de ressources destiné à faciliter toute action et tout projet de membres ;



-Organise la mise en commun de moyens matériels, de ressources et services nécessaires à la réalisation de son objet notamment les moyens informatiques et les services de biomédical et les services d'achats ;

-Permet la mutualisation des personnels et des professionnels intervenant auprès des membres ;

-Favorise la formation professionnelle continue et l'amélioration des pratiques professionnelles des intervenants.

Il peut conclure toute convention utile avec les partenaires, fournisseurs ou prestataires nécessaire à la réalisation de son objet.

Il peut répondre à tout appel à projet ou candidature local ou national.

**Article 3 :**

Les membres du GCSMS **PART'ÂGE** sont :

**1-L'EHPAD LES COLLINES BLEUES quartier Notre-Dame BP 77 à 29150 CHÂTEAULIN**

**2-L'EHPAD LA VALLEE DU GOYEN** 9, rue Jean-Louis le Goff à 29790 PONT- CROIX

**3-LE CENTRE HOSPITALIER DE DOUARNENEZ** 83 rue Laennec CS 20021 à 29177  
DOUARNENEZ CEDEX

Pour les EHPAD suivants :

-L'EHPAD Les Jardins du Clos 21 rue Monte au ciel à 29100 DOUARNENEZ

-L'EHPAD Ty Marhic 83 rue Laennec CS 20021 à 29177 DOUARNENEZ CEDEX

**4-L'EHPAD TY PORS MORO** 32 rue de Lambour à 29120 PONT- L'ABBÉ

**5-LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE** 8 rue Verdelet BP 61715 à 29107 QUIMPER CEDEX,

Pour les EHPAD suivants :

-L'EHPAD Flora Tristan 31 rue du General De Gaulle à 29510 BRIEC,

-L'EHPAD Magnolias 6 place Guy Ropartz à 29000 QUIMPER,

- L'EHPAD Les Bruyères 44 rue Paul Borossi à 29000 QUIMPER,

-L'EHPAD Résidence du Steir 1 rue de Landibilic à 29180 PLOGONNEC,

-L'EHPAD Coat Kerhuel 10 impasse de la Lande à 29500 ERGUÉ-GABÉRIC,

**6-LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU HAUT PAYS BIGOUDEN**

Pour les EHPAD suivants :

-L'EHPAD Parc And Id 9 rue du 19 mars 1962 29710 POULDREUZIC,

-L'EHPAD et la Résidence La Trinité rue du Stade à 29710 PLOZEVET

**7-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PONT-L'ABBE** 9 rue

Arnoult à 29120 PONT-L'ABBÉ,

Pour l'EHPAD suivant :

-L'EHPAD Les Camélias 9 rue Arnoult à 29120 PONT L ABBE

**8-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLOMODIERN** 24

rue de docteur Vourc'h 29550 PLOMODIERN,

Pour l'EHPAD suivant :

-L'EHPAD Ti Lann Du Porzay 10 rue de Ti Lann à 29550 PLOMODIERN,



**9-LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CAP SIZUN** 17, rue  
Lamartine 29770 AUDIERNE,

Pour les EHPAD suivants :

- L'EHPAD Ty Amzer Vad 12 rue Jean Guillou 29780 PLOUHINEC,
- L'EHPAD Ty Pen Ar Bed 3 route de Kerazan à 29770 CLEDEN CAP SIZUN,
- L'EHPAD Résidence de la Fontaine 23 rue Arsène Kersaudy à 29790 PONT CROIX,

**10-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PENMARC'H** 110 rue Edmond Michelet  
29760 PENMARC'H

Pour l'EHPAD suivant :

- L'EHPAD Menez Kergoff rue Louis Guillou à 29760 PENMARCH,

**11-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU FAOU** place aux Foires 29590 LE FAOU,

Pour l'EHPAD suivant :

- L'EHPAD Prat An Aod 3 rue Prat an aod à 29590 LE FAOU,

**12-LA FONDATION MASSÉ-TRÉVIDY** 39 rue de la Providence CS 84034 29337 QUIMPER  
CEDEX,

Pour les EHPAD suivants :

- L'EHPAD Prat Maria 5 allée Sarah Bernhardt à 29000 QUIMPER,
- L'EHPAD Le Missilien 10 rue d'Orense à 29000 QUIMPER,
- L'EHPAD De Penanros Kerentrech à 29930 PONT AVEN,
- L'EHPAD Kerborc'his rue Chauvel à 29120 COMBRIT,
- L'EHPAD Ti Gwenn 3 Hent Kergoff à 29700 PLOMELIN,
- L'EHPAD Pen Aile rue du général de Penfentenyo à 29750 LOCTUDY,

**13-L'EHPAD Avel Genwerzh** 2 cours Charlemagne à 29900 CONCARNEAU,

**14-L'HOSPITALITÉ SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE** 29 rue Charles Cartel à 22400 LAMBALLE  
ARMOR,

Pour l'EHPAD suivant :

- L'EHPAD du Prat du Centre Hospitalier Hôtel-Dieu rue Roger Signor à 29120 PONT-L'ABBÉ,

**15-L'ASSOCIATION KAN AR MOR** 7 rue Jean Peuziat BP 306 29173 DOUARNENEZ CEDEX,

- pour La Résidence Le Golven 10 impasse Ar Roz Braz à 29100 DOUARNENEZ,

**16-L'ASSOCIATION LA TOUR NEVET** 10 rue Verdelet 29000 QUIMPER,

Pour l'EHPAD suivant :

- EHPAD LA RETRAITE 10 rue Verdelet à 29000 QUIMPER,



**17-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BUIS LES QUIMERCH** 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH 1,

Pour l'EHPAD suivant :

- EHPAD KER VAL rue Albert Louppe à 29590 PONT DE BUIS LES QUIMERCH,

**18-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PLONEVEZ DU FAOU** 2 Rue des Frères Floch 29530 PLONEVEZ DU FAOU,

Pour l'EHPAD suivant :

- EHPAD DU PAYS DARDOUP 13 rue du Stade à 29530 PLONEVEZ DU FAOU

**19-LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORAY** 1 rue Grégoire Le Cam 29370 CORAY

Pour l'EHPAD suivant :

- EHPAD DU PAYS GLAZIK 10 rue de Leuhan à 29370 CORAY

**Article 4 :**

Le siège social du GCSMS **PART'ÂGE** est fixé : EHPAD Les Collines Bleues - Quai Notre Dame BP 77 - 29150 CHATEAULIN.

**Article 5 :**

Le GCSMS **PART'ÂGE** jouit de la personnalité morale à compter du 23 mai 2022.

**Article 6 :**

Le GCSMS **PART'ÂGE** est constitué pour une durée illimitée.

**Article 7 :**

Le présent arrêté et la convention constitutive peuvent être consultés en version électronique sur le site internet du GCSMS, ou, à défaut, sur celui d'un de ses membres.

**Article 8 :**

Tout avenant à la convention constitutive du GCSMS est soumis à déclaration auprès de l'agence régionale de santé Bretagne, qui en assurera la publication.

**Article 9 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le

**08 JUIL. 2022**

Le Directeur Général Adjoint  
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne



Malik LAHOUCINE

